

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 460-CA-7111**

concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième et troisième cycle

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

**ATTENDU** la liste comportant le nom des personnes ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

**ATTENDU** la recommandation favorable à l'émission d'attestations d'études formulée par la résolution 406-CE-3294 de la commission des études du 1<sup>er</sup> juin 2023;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ÉMETTRE** les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle et de troisième cycle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7112**

concernant le calendrier universitaire de l'UQO pour l'année 2024-2025

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec : *Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche concernant le calendrier universitaire*;

**ATTENDU** l'article 4 du *Régime des études de premier cycle* et l'article 1.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

**ATTENDU** la résolution 406-CE-3295 adoptée par la commission des études du 1<sup>er</sup> juin 2023;

**ATTENDU** le calendrier universitaire de l'UQO pour l'année 2024-2025;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2024-2025.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7113**

concernant la désignation de personnes observatrices régulières temporaires au sein du conseil d'administration

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le *Règlement général* de l'UQO;

**ATTENDU** l'article 56.6 d) dudit Règlement qui stipule que seul le conseil d'administration peut autoriser la présence de personnes observatrices régulières lors des séances des instances et que c'est à lui qu'il revient de les désigner;

**ATTENDU** que le statut de personne observatrice régulière confère le droit d'être formellement convoquée aux séances ordinaires, extraordinaires et sans avis, de recevoir l'avis de convocation, le projet d'ordre du jour et le dossier-séance, d'avoir droit de parole sur tout sujet à l'ordre du jour, mais sans droit de faire des propositions ou de les appuyer et sans droit de vote;

**ATTENDU** que le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO a désigné, le 4 mai 2023, deux personnes professeures pour siéger au conseil d'administration de l'UQO, soit madame Manel Kammoun, du Département des sciences administratives, et monsieur Dominique Therrien, du Département des sciences infirmières, et ce, afin de pourvoir les sièges laissés vacants par messieurs Dimitri della Faille et Vincent Boutonnet;

**ATTENDU** que dans l'attente de leur nomination officielle par le décret gouvernemental requis, la pratique veut que ces personnes soient désignées par le conseil d'administration à titre d'observatrices régulières temporaires;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice et du président;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉSIGNER** les personnes suivantes à titre d'observatrices régulières temporaires du conseil d'administration de l'UQO, soit :

- Madame Manel Kammoun, professeure au Département des sciences administratives;
- Monsieur Dominique Therrien, professeur au Département des sciences infirmières.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7114**

concernant la nomination d'une membre à la commission des études

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le *Règlement général 1* de l'Université du Québec : *Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche*;

**ATTENDU** l'article 103 du *Règlement général* de l'UQO;

**ATTENDU** la convocation conjointe de la secrétaire générale et de la présidence du Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO;

**ATTENDU** la tenue de l'assemblée générale dudit syndicat, le 4 mai 2023, et la désignation d'une professeure;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** madame Chantal Déry, membre de la commission des études à titre de professeure n'occupant pas un poste de direction de département, de module ou de responsabilité de programmes de cycles supérieurs, pour un mandat de deux (2) ans débutant le 15 juin 2023.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7115**

concernant la nomination de membres au comité d'éthique de la recherche

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** que l'article 6 de *la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* prévoit que les membres du CER sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans renouvelable, sauf l'étudiant qui est nommé pour un (1) an;

**ATTENDU** qu'un des membres qui a vu son mandat prendre fin le 28 avril 2023 a manifesté son intérêt à renouveler son mandat;

**ATTENDU** l'article 2 de l'Avis qui prévoit que la présence d'une personne spécialisée en droit est une exigence minimale de composition du comité d'éthique;

**ATTENDU** que la présence d'une personne spécialisée en droit fait partie des exigences du quorum du CER désigné, et ce, pour toutes les rencontres en comité plénier;

**ATTENDU** que la nature des représentations exigées par le ministre doit être respectée dans tous les cas;

**ATTENDU** l'intérêt de Julie Morrissette de poursuivre son implication au sein du comité, mais à titre de membre substitut possédant une expertise juridique;

**ATTENDU** les démarches entreprises pour le recrutement d'un membre régulier possédant une expertise juridique;

**ATTENDU** la résolution du comité d'éthique et de la recherche;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** la personne suivante au comité d'éthique de la recherche, à titre de membre provenant de la collectivité desservie par l'Université, mais n'étant pas affiliée à cette dernière pour un mandat de trois (3) ans, soit du 13 juin 2023 au 12 juin 2026 :

- Madame Louise Martin

**DE NOMMER** la personne suivante au comité d'éthique de la recherche, à titre de membre régulier possédant une expertise juridique versé en éthique pour un mandat de trois (3) ans, soit du 13 juin 2023 au 14 juin 2026 :

- Monsieur Marc-André Blain

**DE NOMMER** la personne suivante au comité d'éthique de la recherche, à titre de membre substitut possédant une expertise juridique versé en éthique pour un mandat de trois (3) ans, soit du 13 juin 2023 au 14 juin 2026 :

- Madame Julie Morrissette

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7116**

concernant la nomination d'un membre au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la *Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*;

**ATTENDU** la désignation du Syndicat des personnes chargées de cours reçue au Secrétariat général le 29 avril 2023;

**ATTENDU** les recommandations de la secrétaire générale;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** madame Kim Dubé membre au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel à titre de personne chargée de cours, et ce, pour un mandat débutant le 19 juin 2023.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7117**

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'annexe 6-C « Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec » du *Règlement général 6 : Ressources humaines*;

**ATTENDU** l'article 10.6 dudit Régime de retraite;

**ATTENDU** que le mandat de madame Manon Michaud à titre de représentante de l'UQO au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec viendra à échéance le 30 septembre 2023;

**ATTENDU** la demande adressée par courriel, le 15 mai 2023, à la secrétaire générale de l'Université, à l'effet de lui faire connaître le nom de la personne désignée pour siéger à ce comité de retraite afin que l'Assemblée des gouverneurs puisse procéder au renouvellement ou au remplacement du représentant de l'UQO;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE TRANSMETTRE** à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec la recommandation de renouveler le mandat de madame Manon Michaud, directrice du Service des ressources humaines, à titre de représentante de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec, et ce, pour un mandat de trois (3) ans à compter du 30 septembre 2023.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7118**

concernant le comité d'éthique et de la recherche : présentation du rapport annuel du ministère de la Santé et des Services sociaux

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** que le ministre de la Santé et des Services sociaux a accordé la reconduction de la désignation au comité d'éthique de la recherche, ci-après « CER » de l'Université du Québec en Outaouais, ci-après « l'UQO » pour une période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2027, conditionnellement à ce que l'UQO se conforme aux conditions arrêtées;

**ATTENDU** que le conseil d'administration, lors de la séance du conseil tenue le lundi 26 septembre 2022, a accepté de répondre favorablement à la reconduction de la désignation ministérielle et à se prononcer sur l'acceptation des conditions émises par le MSSS concernant la désignation du comité d'éthique et de la recherche de l'UQO;

**ATTENDU** les conditions arrêtées, les modifications demandées et les mesures requises par le MSSS pendant la durée de la désignation du CER;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de répondre favorablement aux exigences du MSSS afin de conserver la désignation;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par monsieur Adel El Zaïm,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'INFORMER** le ministre de la Santé et des Services sociaux que le conseil d'administration de l'UQO a pris connaissance du rapport présenté;

**DE MANDATER** le secrétariat du comité d'éthique à transmettre les documents demandés au ministère de la Santé et des Services sociaux au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7119**

concernant l'adoption de la transmission au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) de l'engagement du conseil d'administration concernant les règles 5.8 et 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2022-2023*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la règle 5.8 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2022-2023*;

**ATTENDU** que le ministère de l'Enseignement supérieur demande, que l'université soit en situation de surplus ou de déficit pour 2022-2023, un engagement du conseil d'administration à lui transmettre d'ici le 30 juin 2023 une liste de mesures entreprises si le rétablissement est prévu s'effectuer au cours de l'année suivante, ou un plan de redressement si le rétablissement est prévu s'effectuer à plus long terme dans l'éventualité où l'équilibre budgétaire n'est pas atteint en 2022-2023;

**ATTENDU** que dans l'éventualité où l'équilibre budgétaire n'est pas atteint en 2022-2023, ces mesures ou ce plan de redressement seront transmis au Ministère dans les 60 jours suivant la transmission du SIFU pour l'exercice terminé le 30 avril 2023;

**ATTENDU** la règle 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2022-2023*;

**ATTENDU** que le Ministère demande que le conseil d'administration lui transmette une lettre d'ici le 31 octobre 2023 dans laquelle il atteste du respect des conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure prévues à la règle 5.11 pour l'année universitaire 2022-2023;

**ATTENDU** que cette lettre doit être accompagnée des renseignements et des documents requis pour l'application de la règle 5.11 selon les modalités et les échéances indiquées par le Ministère;

**ATTENDU** que les renseignements transmis par l'université sont soumis à un mandat de l'auditeur indépendant déterminé par le Ministère et que l'auditeur indépendant doit transmettre son rapport au Ministère au plus tard le 31 octobre 2023 selon les modalités et les échéances indiquées par le Ministère;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la transmission au ministère de l'Enseignement supérieur de l'engagement du conseil d'administration concernant les règles 5.8 et 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2022-2023*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

**RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU  
RÉCIPIENDAIRE PAR L'UQO**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 460-CA-7120**

concernant l'attribution du titre de *Professeure émérite*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7121**

concernant la désignation de membres au conseil d'administration de l'UQO

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'article 53 du *Règlement général* concernant la composition du conseil d'administration;

**ATTENDU** la fin de mandat de monsieur Patrick Duguay le 17 septembre 2022;

**ATTENDU** la fin de mandat de madame Samantha Villeneuve le 20 octobre 2023;

**ATTENDU** l'appel de candidatures effectué par le Secrétariat général de l'UQO;

**ATTENDU** les candidatures reçues à la suite de l'appel de candidatures;

**ATTENDU** la formation, le 20 janvier 2021, d'un comité de désignation de membres du conseil d'administration;

**ATTENDU** la rencontre dudit comité de désignation, le 21 avril 2023;

**ATTENDU** la recommandation du comité de désignation, soit de recommander le renouvellement de madame Samantha Villeneuve et de monsieur Patrick Duguay;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** à la rectrice la candidature de Samantha Villeneuve pour siéger au conseil d'administration de l'UQO à titre de membre socio-économique;

**DE RECOMMANDER** à la rectrice la candidature de monsieur Patrick Duguay pour siéger au conseil d'administration de l'UQO à titre de membre socio-économique.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7122**

concernant l'adoption d'une procédure de désignation des membres du conseil d'administration de l'UQO

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le compte rendu du comité plénier du conseil d'administration de l'UQO tenu le 20 janvier 2021;

**ATTENDU** la proposition de la rectrice et du président du conseil d'administration, lors dudit comité plénier, de créer un comité ad hoc de désignation des membres externes du conseil afin de répartir entre plusieurs membres du conseil le poids de l'évaluation des dossiers et de la décision afin d'ainsi éviter que le choix de la personne retenue pour siéger au conseil ne relève uniquement que de la rectrice ou du recteur;

**ATTENDU** qu'il avait été convenu lors de ce comité plénier que l'élaboration des règles de fonctionnement, le mandat et la composition du comité de désignation soit confiée au comité de gouvernance et d'éthique du CA et qu'un projet soit déposé au conseil pour adoption;

**ATTENDU** les travaux du comité de gouvernance et d'éthique concernant l'élaboration d'une procédure de désignation des membres du conseil d'administration de l'UQO;

**ATTENDU** le projet de *Procédure de désignation des membres du conseil d'administration* de l'UQO;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice et du président du conseil d'administration;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la *Procédure de désignation des membres du conseil d'administration* de l'UQO.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7123**

concernant l'adoption de la *Politique de la formation à distance*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le développement des technologies pédagogiques permettant d'offrir une formation à distance de qualité;

**ATTENDU** que les expériences de la crise sanitaire ont alimenté un engouement pour cette modalité de formation universitaire;

**ATTENDU** la mission d'accessibilité des études universitaires portée par l'UQO;

**ATTENDU** que la formation à distance permet une plus grande accessibilité aux études universitaires;

**ATTENDU** l'importance d'encadrer la formation à distance dans une approche-programme, sur les plans pédagogiques et organisationnels afin d'en assurer la qualité et le bon fonctionnement;

**ATTENDU** le projet de *Politique de la formation à distance* présenté;

**ATTENDU** l'avis favorable de la commission des études formulé le 1<sup>er</sup> juin 2023 (résolution 406-CE-3299);

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charrette, appuyée par monsieur Kamel Adi,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la *Politique de la formation à distance*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7124**

concernant l'adoption de la *Politique sur la liberté académique*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'adoption de la *Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire*, le 3 juin 2022;

**ATTENDU** que cette loi exige que les universités se dotent d'une Politique « portant exclusivement sur la liberté académique universitaire »;

**ATTENDU** la mise sur pied d'un groupe de travail afin d'élaborer un projet de Politique, groupe composé de quatre (4) membres du corps professoral, d'une personne étudiante, du doyen de la recherche et de la création, de la directrice du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire et de la secrétaire générale;

**ATTENDU** la consultation relativement au projet de politique élaboré par le groupe de travail qui a été effectuée auprès du corps professoral et auprès des personnes étudiantes du 2 mai au 22 mai 2023;

**ATTENDU** le projet de politique;

**ATTENDU** l'avis favorable de la commission des études formulé le 1<sup>er</sup> juin 2023 (résolution 406-CE-3300);

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Sylvie Charette,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la *Politique sur la liberté académique*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7125**

concernant l'adoption des modifications à la *Politique linguistique*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'adoption de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, adoptée au mois de juin 2022;

**ATTENDU** que cette loi modifie la *Charte de la langue française*;

**ATTENDU** que ces modifications entraînent des modifications aux contenus des politiques linguistiques dans les établissements d'enseignement supérieur;

**ATTENDU** que cette politique linguistique doit être adoptée au plus tard le 1<sup>er</sup> juin et transmise au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Technologie par la suite;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Mélanie Gosselin, appuyée par monsieur Adel El Zaïm,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la *Politique linguistique*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7126**

concernant l'adoption des modifications à la *Politique relative aux prix et distinctions*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la résolution 344-CA-5189 entérinée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, concernant l'adoption de la *Politique relative aux prix et distinctions*, ci-après « la Politique »;

**ATTENDU** les révisions subséquentes de ladite Politique, dont la plus récente effectuée le 26 septembre 2023 (résolution 451-CA-6984);

**ATTENDU** les travaux 2022-2023 du comité des distinctions honorifiques, lequel a de nouveau constaté cette année les difficultés à recevoir des dossiers pour les distinctions honorifiques, et plus particulièrement pour les catégories *Grand-e diplômé-e – volet relève* et *Grand-e diplômé-e – volet carrière*;

**ATTENDU** que les modifications suggérées ont pour objectif d'élargir les critères d'admissibilités des distinctions honorifiques afin de favoriser le recrutement de candidatures;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie Charette,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** les modifications proposées à la *Politique relative aux prix et distinctions*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7127**

concernant la modification du *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 6 du *Règlement général* : « Exercice des pouvoirs »;

**ATTENDU** qu'il est à nouveau nécessaire de revoir le *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* de l'UQO dans le but de l'adapter au contexte actuel;

**ATTENDU** la volonté de rendre disponible le stationnement du campus de Gatineau à la communauté universitaire ainsi qu'au voisinage 24 heures sur 24;

**ATTENDU** la volonté de permettre au vice-recteur à l'administration et aux ressources d'accorder, dans certaines situations, la gratuité du stationnement lors d'événements spéciaux;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de procéder à quelques corrections mineures de texte pour mieux préciser ou pour procéder à des correctifs;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* de l'Université du Québec en Outaouais tel que modifié. Lesdites modifications entreront en vigueur dès leur adoption.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7128**

concernant la modification du *Règlement concernant le plagiat et la fraude*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'accessibilité des systèmes d'intelligence artificielle pouvant être utilisés pour la rédaction et la production de travaux universitaires;

**ATTENDU** les changements qu'entraîne l'émergence de ces systèmes sur les rapports au travail intellectuel;

**ATTENDU** les risques accrus de plagiat et de fraude découlant de ces systèmes, dont l'utilisation reste à ce jour difficilement détectable;

**ATTENDU** les conséquences du plagiat et de la fraude intellectuelle sur la réputation de l'Université, la qualité des diplômes qu'elle octroie;

**ATTENDU** les valeurs d'honnêteté, de justice et d'équité au cœur de la mission de l'Université;

**ATTENDU** les explications de monsieur Vincent Beauséjour, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE MODIFIER** le *Règlement concernant le plagiat et la fraude* afin d'inclure le cadre d'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle dans le cadre des travaux et examens universitaires.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7129**

concernant la révision de la *Politique de respect et de bons soins aux animaux*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** que le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) a demandé une mise à jour importante de la *Politique de respect et de bons soins aux animaux* lors de son rapport de mise en œuvre en août 2021;

**ATTENDU** que le programme de protection des animaux de l'UQO doit être conforme et que la politique doit être mise à jour en prévision de la prochaine visite de certification du CCPA prévue en mars 2024;

**ATTENDU** le processus de consultation avec le Secrétariat général;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par monsieur Kamel Adi,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** les modifications à la *Politique de respect et de bons soins aux animaux*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7130**

concernant la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pendant la période d'été

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** que dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs particuliers décrits à l'article 56 du *Règlement général*, le conseil d'administration approuve notamment la délégation des pouvoirs au comité exécutif;

**ATTENDU** l'article 57 du *Règlement général* qui prévoit la délégation de certains pouvoirs au comité exécutif pour la période comprise entre le jour suivant la dernière séance ordinaire du conseil prévue au calendrier des instances, en mai ou en juin, et celui du jour de la première séance d'exercice suivant, en septembre ou en octobre;

**ATTENDU** l'article 97 du *Règlement général*, qui stipule qu'en plus des pouvoirs reliés à l'administration courante de l'Université, le comité exécutif exerce aussi les pouvoirs que lui délègue par résolution le conseil d'administration et ceux qui lui sont attribués exclusivement en vertu du *Règlement général*;

**ATTENDU** les explications de la secrétaire générale;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Mélanie Gosselin, appuyée par monsieur Kamel Adi,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** que durant la période comprise entre le jour suivant la dernière séance ordinaire du conseil d'administration prévue au calendrier des instances (le 12 juin 2023) et celui du jour de la première séance de l'exercice suivant (le 25 septembre 2023), le conseil d'administration délègue notamment au comité exécutif les pouvoirs suivants :

- a) approuver l'engagement des professeurs;
- b) autoriser l'affectation du personnel de direction de l'UQO;
- c) approuver toute prestation ou tout louage de services, de tout prêt ou de tout emprunt, de tout contrat, dont la valeur excède, dans chaque cas, la somme de cinq cent mille dollars (500 000 \$);
- d) conclure, avec les établissements d'enseignement ou de recherche, tout accord qu'elle juge utile à la poursuite de ses fins;
- e) acquérir, posséder, louer, détenir, administrer et aliéner des biens par tous modes légaux et à tout titre;
- f) accepter tout don, legs ou autres libéralités;
- g) prononcer l'exclusion d'un étudiant en application du *Règlement visant à prévenir et à combattre le harcèlement et la discrimination* ou du *Règlement concernant le plagiat et la fraude*.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

**RÉSOLUTION SOUS EMBARGO POUR UNE PÉRIODE DE 24 H**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 460-CA-7131**

concernant l'engagement et l'affectation d'une adjointe au vice-recteur à l'enseignement et à la réussite

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'ajout d'un poste d'adjointe ou d'adjoint au vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** le Chapitre 6 « Contrat d'un cadre » du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** qu'un processus de dotation a été mis en place et qu'un affichage interne et externe a été fait le 17 mai 2023 sur les plateformes de l'UQO ainsi que sur divers sites externes;

**ATTENDU** qu'un comité de sélection a été formé et que ce dernier a analysé les candidatures et a reçu les personnes retenues en entrevue;

**ATTENDU** la recommandation unanime du comité de sélection;

**ATTENDU** les explications et la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par monsieur Alexandre Mathieu,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ENGAGER** madame Geneviève Lapointe à titre d'adjointe au vice-recteur à l'enseignement et à la réussite à l'Université du Québec en Outaouais pour un premier contrat de deux ans débutant le 31 juillet 2023;

**D'AFFECTER** madame Geneviève Lapointe à titre d'adjointe au vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à l'engagement et à l'affectation de madame Geneviève Lapointe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7132**

concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2023-2024

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le plan des effectifs au 13 juin 2023;

**ATTENDU** la « situation budgétaire 2023-2024 et les orientations budgétaires 2023-2024 de l'Université du Québec en Outaouais » présentées au conseil d'administration du 5 décembre 2022;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance.

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** les modifications au plan des effectifs pour l'année 2023-2024 comprenant les modifications suivantes :

#### **Au 13 juin 2023 :**

- 1. Reclassification** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la comptabilité (# B0186) pour un poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en administration au Service des finances à Gatineau;
- 2. Reclassification** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien de secrétaire de direction (# B0153) pour un poste technique de technicienne ou de technicien en administration au Décanat de la gestion académique à Gatineau;
- 3. Modification** du titre de fonction et de l'unité administrative d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur au Module de Droit pour un poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur et de coordonnatrice ou de coordonnateur de stage au Département de droit à Gatineau;
- 4. Modification** du lieu de travail d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en administration – gestion départementale (#T0036) au Département des sciences infirmières de Gatineau à Saint-Jérôme;
- 5. Création** d'un (1) poste professionnel du personnel administratif de conseillère ou de conseiller en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines à Gatineau.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7133**

concernant le protocole d'entente relatif à la location d'espaces au pavillon Lucien-Brault par le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

**ATTENDU** l'article 56 du *Règlement général* de l'UQO;

**ATTENDU** le projet de campus unifié qui prévoit la cession du pavillon Lucien-Brault au CSSPO;

**ATTENDU** l'excédent des espaces réels par rapport aux espaces normalisés au campus de Gatineau de l'UQO;

**ATTENDU** que le CSSPO veut conclure avec l'UQO le protocole d'entente à l'égard desdits espaces;

**ATTENDU** que les modalités et les conditions du protocole d'entente ont été négociées et acceptées par les deux parties;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le protocole d'entente pour la location de certains espaces situés au pavillon Lucien-Brault par le CSSPO pour une durée de trois (3) ans, débutant le 15 juillet 2023 et se terminant le 14 juillet 2026 et ayant, au choix de l'Université, deux options de renouvellement d'une période d'une (1) année selon les termes et modalités à être convenus. Le loyer annuel est de quatre cent soixante mille dollars (460 000 \$) avant taxes, indexé annuellement en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de la région d'Ottawa-Gatineau publié en mai de chaque année par Statistique Canada;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la secrétaire générale pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7134**

concernant l'acquisition d'un système de stimulation magnétique transcrânien (TMS)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les projets de recherche en neuropsychologie de la professeure Sara Tremblay, financés par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI);

**ATTENDU** qu'un avis d'intention (UQO-AI2401-TI59) a été publié afin de respecter les normes afin d'accorder un contrat d'approvisionnement en matière de technologies de l'information de gré à gré à un fournisseur en vertu de l'article 49 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* [C65.1, r.5.1] de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q, c. C -65.1];

**ATTENDU** que l'UQO a effectué les démarches visant à vérifier qu'un seul fournisseur répond aux exigences techniques et qu'il n'existe pas de solution de rechange;

**ATTENDU** la dérogation signée par le vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Alexandre Mathieu, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE MANDATER** le vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation à signer au nom de l'UQO la demande relative à l'achat d'un système de stimulation magnétique transcrânien (TMS) de l'entreprise Rogue Research Inc. (Montréal) pour un montant de l'ordre de 223 887,97 \$ financé par la FCI.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7135**

concernant le renouvellement du mandat du professeur Pelc à titre de titulaire de la Chaire de recherche en calcul distribué (CALDI)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la fin du mandat du professeur Andrzej Pelc comme titulaire de la Chaire de recherche en calcul distribué (résolution 437-CA-6730);

**ATTENDU** le bilan annuel des activités scientifiques de la Chaire de recherche en calcul distribué;

**ATTENDU** le programme de recherche de la Chaire de recherche en calcul distribué pour les prochaines années;

**ATTENDU** le rapport de citations;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur Kamel Adi,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** monsieur Andrzej Pelc, titulaire de la Chaire de recherche en calcul distribué pour un nouveau mandat de cinq (5) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2023 et se terminant le 31 mai 2028.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7136**

concernant le projet de modification du *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs* en vigueur à l'UQO;

**ATTENDU** la nécessité de rendre objectifs les critères d'habilitation aux cycles supérieurs;

**ATTENDU** les éléments inclus dans la nouvelle convention collective des professeures et des professeurs de l'UQO;

**ATTENDU** les résultats de la période de consultation de la communauté universitaire;

**ATTENDU** le triptyque présentant les modifications proposées au *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*;

**ATTENDU** la nouvelle version du *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*;

**ATTENDU** la résolution 405-CE-3290 de la commission des études du 11 mai 2023 concernant la modification du *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la modification du *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*;

**D'APPLIQUER** cette modification aux demandes d'habilitation prévues à partir de l'automne 2023.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7137**

concernant le projet d'ouverture des admissions au profil « infirmière praticienne spécialisée en soins aux adultes » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (2210)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la résolution 32 CP\_IPSPL \_ 1 du comité des programmes de DESS (2259) et maîtrise (2299) en sciences infirmières menant au titre d'infirmière praticienne spécialisée (IPS) en première ligne tenue le jeudi 2 février 2023;

**ATTENDU** le projet d'ajout du profil « infirmière praticienne spécialisée en soins aux adultes » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (2210);

**ATTENDU** la résolution UQO-DSI-1494 de l'assemblée départementale des sciences infirmières appuyant l'ouverture du profil IPSSA, incluant l'adoption des nouveaux descriptifs de cours présentés en séance;

**ATTENDU** la résolution 149-SCE-338 de la sous-commission des études du 9 mai 2023 donnant un avis favorable au projet d'ajout du profil « infirmière praticienne spécialisée en soins aux adultes » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (2210);

**ATTENDU** la résolution 406-CE-3303 de la commission des études du 1<sup>er</sup> juin 2023 approuvant le projet d'ajout du profil « infirmière praticienne spécialisée en soins aux adultes » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (2210);

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Mélanie Gosselin, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OUVRIR** les admissions au profil « infirmière praticienne spécialisée en soins aux adultes » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, aux trimestres d'automne, selon le régime d'admission à temps complet, à compter du trimestre d'automne 2024, et ce, sous réserve des approbations nécessaires par les instances législatives externes;

**D'OUVRIR** les admissions au profil « infirmière praticienne spécialisée en soins aux adultes » à la maîtrise en sciences infirmières (2210) aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, aux trimestres d'automne, selon le régime d'admission à temps complet, à compter du trimestre d'automne 2025, et ce, sous réserve des approbations nécessaires par les instances législatives externes;

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 460-CA-7137**

concernant le projet d'ouverture des admissions au profil « infirmière praticienne spécialisée en soins aux adultes » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (2210)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**DE FIXER** le contingentement du profil « infirmière praticienne spécialisée en soins aux adultes » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) à 16 personnes étudiantes : 8 au campus de Gatineau et 8 au campus de Saint-Jérôme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7138**

concernant le projet d'ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en cybersécurité

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les besoins socio-économiques et la demande de formation de main-d'œuvre;

**ATTENDU** la volonté de l'UQO de développer de nouveaux programmes de cycles supérieurs dans le domaine de la cybersécurité;

**ATTENDU** la pertinence de proposer une offre de programmes variée qui répond rapidement aux besoins de formations de courtes durées;

**ATTENDU** le dossier de création du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en cybersécurité;

**ATTENDU** les résolutions INF3456 et INF3465 du Département d'informatique et d'ingénierie approuvant la création de nouveaux cours et la modification de cours;

**ATTENDU** la résolution CP2CSTI-60-02 du comité de programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information approuvant la création du DESS en cybersécurité;

**ATTENDU** la résolution 149-SCE-340 de la sous-commission des études du 9 mai 2023 et ajournée au 10 mai 2023 donnant un avis favorable au projet de création du programme de DESS en cybersécurité;

**ATTENDU** la résolution 406-CE-3304 de la commission des études du 1<sup>er</sup> juin 2023 approuvant le projet de création du programme de DESS en cybersécurité;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Alexandre Mathieu, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OUVRIER** les admissions au programme de DESS en cybersécurité au campus de Gatineau, aux trimestres d'automne et d'hiver, selon les régimes d'admission à temps complet et à temps partiel, et ce, à compter du trimestre d'hiver 2024;

**DE RATTACHER** le programme de DESS en cybersécurité à l'unité de gestion des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 460-CA-7139**

concernant le projet de modification des conditions d'admission du doctorat en sciences et technologies de l'information (3081)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixantième réunion tenue le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la résolution de la 390<sup>e</sup> commission des études tenue le 20 janvier 2022 approuvant le dossier d'évaluation périodique du doctorat en sciences et technologies de l'information (3081);

**ATTENDU** le projet de modification du doctorat en sciences et technologies de l'information (3081);

**ATTENDU** la résolution 29-CPD-02 du comité de programmes de troisième cycle en sciences et technologies de l'information du 19 avril 2023 approuvant le projet de modification du doctorat en sciences et technologies de l'information (3081);

**ATTENDU** la résolution 29-CPD-01 du comité de programmes de troisième cycle en sciences et technologies de l'information du 19 avril 2023 adoptant la création des comités d'encadrement des étudiants au doctorat en sciences et technologies de l'information (3081);

**ATTENDU** la résolution INF 3459 du Département d'informatique et d'ingénierie adoptant les modifications des descriptifs de cours pour le programme de doctorat en sciences et technologies de l'information (3081);

**ATTENDU** les résolutions INF 3455 et INF 3464 du Département d'informatique et d'ingénierie adoptant les descriptifs de nouveaux cours pour le programme de doctorat en sciences et technologies de l'information (3081);

**ATTENDU** la résolution de la 149<sup>e</sup> sous-commission des études tenue le 10 mai 2023 recommandant l'approbation du projet de modification;

**ATTENDU** la résolution de la 406<sup>e</sup> commission des études tenue le 1er juin 2023 approuvant le projet de modification;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la modification des conditions d'admission du doctorat en sciences et technologies de l'information (3081), et ce, à compter du trimestre d'été 2024.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale